



Basilique Notre-Dame

Plan de protection (version résumée)



mise à jour 6 décembre 2021

d'après les normes sanitaires définies au niveau fédéral, cantonal et diocésain

Messes et cérémonies *sans* certificat covid

1. Le nombre maximum de participants est de **50 personnes**. Sont compris tous les enfants et les intervenants (prêtre, sacristain, servants de messe, organiste, chanteurs, etc.).
2. Il est **obligatoire de porter un masque facial** (à partir de 12 ans) et de respecter autant que possible la distance requise de 1,5 mètre entre les personnes.
3. Les **coordonnées des personnes présentes** doivent être recueillies (conservées confidentiellement durant 14 jours).

Messes et cérémonies *avec* certificat covid

Le port du masque (à partir de 12 ans) est obligatoire ainsi que le contrôle des certificats covid (à partir de 16 ans).

Activités pour les jeunes de moins de 16 ans

Pour les activités destinées à des enfants et à des adolescents de moins de 16 ans, le port du masque est obligatoire dès 12 ans dans les espaces clos.

Autres activités (conférences, procession...)

L'accès aux activités à l'intérieur est limité, pour les personnes dès 16 ans, à celles disposant d'un certificat covid valide.

À l'extérieur, si l'activité compte moins de 300 personnes, le certificat covid n'est pas obligatoire.

Application pratique à la Basilique Notre-Dame de Fribourg

Pour la Basilique Notre-Dame de Fribourg, afin de ne pas être obligé de contrôler le certificat covid à l'entrée et donc afin de ne pas dépasser le seuil des 50 personnes, plusieurs messes sont prévues :

le dimanche, quatre messes (sans certificat covid) sont célébrées à :
8h, 10h, 11h30 et 18h30.

L'inscription préalable est à chaque fois obligatoire sur
www.fssp.ch/fr pour pouvoir assister à l'une des messes.

Les inscriptions s'ouvrent le jeudi à midi précise. Les personnes qui ne disposent pas d'internet peuvent se faire inscrire par d'autres ou laisser un message au 078 762 17 58.

Sur place, la collecte des coordonnées est obligatoire à chaque messe (même en semaine) et se fait à l'aide de "bulletins de présence" à remplir par chaque foyer avec nom, prénoms et téléphone. Ces bulletins peuvent être remplis sur place mais vous pouvez aussi les remplir à l'avance pour gagner du temps (ces bulletins sont disponibles en téléchargement sur www.fssp.ch/fr).

Personne responsable de la mise en œuvre du plan et du contact avec les autorités compétentes :
Antoine Torcheboeuf, 078 762 17 58.